

DÉCLARATION CONJOINTE
PORTANT SUR LA COOPÉRATION ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ET
LE GOUVERNEMENT DU MAHARASHTRA

Le gouvernement de Québec et le gouvernement du Maharashtra partagent un attachement envers la démocratie, le pluralisme, les droits de la personne et la règle de droit. Ils ont pour objectif le progrès économique et la prospérité pour leur peuple et ce, dans un environnement global pacifique, stable et sûre.

Lors d'une rencontre tenue en marge de BIO 2005, à Philadelphie, le 19 juin 2005, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le Chief Minister du Maharashtra, M. Vilasrao Deshmukh, se sont rencontrés pour initier le dialogue et ont profité de cette occasion pour identifier conjointement des secteurs de coopération qu'ils souhaitaient développer.

C'est pourquoi nous voulons renforcer le dialogue et nous nous engageons à titre de partenaires stratégiques.

1. Coopération économique, commerce et investissement

- Nous établirons un comité directeur pour examiner les moyens d'augmenter les échanges économiques et pour explorer les occasions d'investissement dans les domaines suivants :
 - Technologies de l'information;
 - Biotechnologies;
 - Aéronautique;
 - Ingénierie;
 - Énergie;
 - Animation et multimédia;
 - Tourisme et culture.

- Nous nous entendons pour favoriser les échanges d'information entre les milieux d'affaires, les agences gouvernementales de développement économique et de promotion de l'investissement de même que les associations d'affaires, notamment entre les Manufacturiers et Exportateurs du Québec et la Confederation of Indian Industry of India, dans la foulée de leur entente institutionnelle.

2. Éducation et formation

- Nous faciliterons les collaborations interuniversitaires dans les domaines de la recherche ainsi que de la mobilité étudiante et professorale. La table ronde du 20 janvier 2006 qui rassemblera des représentants d'universités québécoises et indiennes est la première action à être menée dans ce cadre.

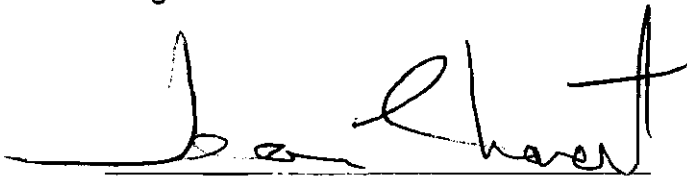
3. Échange de représentants gouvernementaux

- Nous examinerons la possibilité d'organiser des échanges de courte durée entre fonctionnaires des deux administrations.

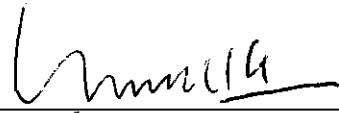
Nous conviendrons conjointement d'un calendrier de travail pour mettre en œuvre les objectifs stipulés dans cette Déclaration.

Un mémoire d'entente formel, si jugé pertinent, pourrait être signé ultérieurement après que les formalités officielles auront été complétées.

Fait à Mumbai, le 19 janvier 2006, en double exemplaire, en langue française et en langue anglaise.



PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC



MINISTRE EN CHEF DU MAHARASHTRA